## Municipalité de Saint-Sylvestre

## AVIS PUBLIC ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT N°143-2020

Avis public est donné de l'entrée en vigueur

DU RÈGLEMENT N°143-2020 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N°05-97

VISANT À:

PERMETTRE l'USAGE DES MAISONS DE TOURISME

MODIFIER LA ZONE 40.1H PAR 40.1CH, MODIFIER LA ZONE 40.2H PAR 40.2CH

PERMETTRE LA CLASSE COMMERCE ET SERVICE ASSOCIÉE À L'USAGE HABITATION (CA) DANS LA ZONE 40.2CH

Le règlement N°143-2020 a été adopté le <u>3 mai 2021</u>. Le certificat de conformité a été émis par la MRC de Lotbinière le <u>9 juin 2021</u> et il est entré en vigueur à cette date.

Donné à Saint-Sylvestre, 28 juin 2021

Marie-Lyne Rousseau

Marie-Lyne Rousseau

Dir. Gén. et Sec.-très.

## Saint-Sylvestre, <u>28 juin 2021</u> CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, déclare que j'ai publié l'avis d'entrée en vigueur du règlement N°143-2020 en affichant une copie de cet avis à l'endroit désigné au bureau municipal le <u>28 juin 2021</u> et en le faisant publier dans le journal <u>Entre les Branches</u> du mois de juillet 2021.

## Marie-Lyne Rousseau

Marie-Lyne Rousseau Dir. Gén. et Sec.-très.